

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 9 janvier 2017**

Convocation du : 2 janvier 2017

**Objet : FONCTIONNEMENT EPCI**

**CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : détermination du nombre de représentants et élection des membres « élus ».**

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

**Etaient présents** : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

**Absents** : C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

**Pouvoirs** : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau  
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le Président Jean-Marie Bernard invite Jacques Francou à exposer le sujet aux conseillers communautaires de la nouvelle Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Jacques Francou informe les délégués qu'il convient de déterminer le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS qui intervient sur les 8 communes du Haut Buëch et d'élire des représentants de la nouvelle Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, le président de celle-ci étant de droit celui du CIAS.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide :

- D'arrêter le nombre d'administrateurs du CIAS à 16 dont la moitié seront des délégués communautaires ;
- Elit à l'unanimité les délégués suivants comme représentants de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy au CIAS :

Christiane ACANFORA  
Françoise PINET  
Jean-Pierre BRIOULLE  
Michel TRUC

Monique BARTHELEMY  
Jean-Paul BELLET  
Jacques FRANCOU  
Jean-Claude VALLIER

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De22\_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017  
Publication : 19/01/2017

Pour le Président  
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Montmaur  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Marie Bernard

